



## AVIS DE CONVOCATION

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE QUE :

Une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-André-de-Restigouche se tiendra le **vendredi 16 janvier 2026, à 18h30**.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Taux de la taxe foncière, tarif de compensation pour le recyclage, les ordures, taux d'intérêts, versement des taxes pour l'exercice financier 2026
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le taux de la taxation, la tarification des services municipaux et des conditions de perception pour l'exercice financier 2026

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

Sandra Pineault

Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Pineault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2026.

Sandra Pineault

Directrice générale et greffière-trésorière